

---

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 13 AVRIL 2023**

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire et sous la Présidence de Madame Solange LEMOINE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

Date de Convocation : 7 Avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23

Etaient présents : MM. LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame DUFOUR-TONINI (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Madame RYSPERT (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur CYBURSKI*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame ATTEN*), Madame THOMAS (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur FEDDAL (*pouvoir à Monsieur TONNEAU*), Monsieur HOCHART (*pouvoir à Madame GAJDA*).

Absent excusé : Monsieur BRAILLY.

Absent : Monsieur VANDENDOOREN.

---

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

---

**DELIBERATION N° 7** : PERSONNEL TITULAIRE. EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET.  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

---

**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération n° 6/A du 27 Février 2023, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié.

Vu l'avis émis par le Comité Technique en date du 9 Novembre 2022 qui s'est prononcé favorablement pour toute modification du tableau des effectifs, tant en création qu'en réduction de postes, dans la mesure où cela n'a pas pour effet d'entraîner une suppression effective d'emplois, et sur la suppression des postes du personnel de la Médiathèque suite à son transfert à la CAPH.

.../...

Le tableau des effectifs permanents à Temps Complet est donc arrêté comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL**

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n°6/A du 27 février 2023		
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS :</b>			
Directeur Général des Services	1	1	1
Directeur Général Adjoint des Services	2	2	2
Directeur des Services Techniques	1	1	0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE :</b>			
Attaché Hors Classe	1	1	1
Attaché Principal	3	3	3
Attaché	6	6	5
Rédacteur Principal de 1ère Classe	2	2	2
Rédacteur Principal de 2ème Classe	3	3	1
Rédacteur	9	9	8
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	13	13	11
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	22	22	19
Adjoint Administratif	37	37	33

**BUDGET PRINCIPAL**

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n°6/A du 27 février 2013		
<b>FILIERE TECHNIQUE :</b>			
Ingénieur Hors classe	1	1	0
Ingénieur Principal	3	3	2
Ingénieur	2	2	2
Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1
Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	3
Technicien	7	7	7
Agent de Maîtrise principal	7	7	7
Agent de Maîtrise	5	5	3
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	2	2	2
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	36	36	34
Adjoint Technique	56	56	55
<b>FILIERE SOCIALE :</b>			
Educateur de jeunes enfants	3	3	3
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère Classe	5	5	5

# DELIBERATION N° 7 DU 13 AVRIL 2023 - F

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le



ID : 059-215901729-20230413-230413DE\_7-DE

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème Classe	6	6	4
Agent Social	1	1	1
<b>FILIERE SPORTIVE :</b>			
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 1ère classe	4	4	3
Opérateur Qualifié des Activités Physiques et Sportives	1	1	1

## BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n°6/A du 27 février 2023		
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE :</b>			
Puéricultrice	1	1	1
Infirmier(e) en soins généraux de Classe Supérieure	1	0	0
Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure	1	1	0
Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale	4	4	3
<b>FILIERE CULTURELLE :</b>			
Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe	1	1	1
Adjoint du Patrimoine	1	1	1
Prof. d'Enseignement Artistique Classe Normale (Arts Plastiques)	1	1	1
Professeur du Conservatoire (emplois spécifiques)	2	2	2
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe (Arts Plastiques)	1	1	1

## BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n°6/A du 27 février 2023		
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE :</b>			
Chef de service de Police Municipale Principal de 1ère Classe	1	1	1
Chef de service de Police Municipale	1	1	0

Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	3	3	1
Gardien-Brigadier de Police Municipale	14	14	8
<b>FILIERE ANIMATION :</b>			
Animateur Principal de 1ère Classe	1	1	1
Animateur Principal de 2ème Classe	3	3	3
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	1	1	1
Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	5	4	3
Adjoint d'Animation	12	12	7
<b>TOTAUX</b>	298	296	254

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

**DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.**

*S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.*

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



Par délégation du Maire

A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....